



# Les Maisons sport-santé : un acteur ressource pour impulser une dynamique sport-santé dans les territoires

En France, 95% des adultes sont exposés à un risque de détérioration de la santé en raison du manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis\*.

Chez les jeunes, ce sont les 2/3 des 11-17 ans qui présentent un risque sanitaire préoccupant associé à la sédentarité et à l'inactivité physique.

L'accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie est **un objectif de santé publique pour tous**. Les collectivités locales ont les moyens d'agir en faveur d'une approche globale et transversale de la santé **et de promouvoir l'activité physique sur leur territoire**, qu'il soit urbain ou rural.

Les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur les Maisons sport-santé (MSS). Elles sont reconnues comme dispositif de proximité pour **faciliter et promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive** à des fins de santé ; elles contribuent à l'attractivité des territoires.

Par leurs compétences, leurs liens avec les populations et les professionnels, les collectivités territoriales sont **des acteurs essentiels** pour la mise en œuvre d'actions de proximité.



En lien avec les Maisons Sport-Santé, et à des fins de développement de l'activité physique à l'échelle locale, les collectivités peuvent :

✓ **Informar et sensibiliser** les populations **à l'intérêt de la pratique d'activité physique**, par l'organisation de temps forts ou d'outils.

✓ **Faciliter la rencontre entre les différents acteurs du territoire** (collectivités, MSS, professionnels de santé, associations sportives...) et/ou les fédérer autour d'une stratégie coordonnée commune.

✓ **Valoriser et faire connaître** les initiatives locales en matière d'activité physique.

✓ **Participer et/ou apporter des financements à un projet territorial de prévention par l'activité physique**, ciblant éventuellement un public prioritaire.

✓ **Mettre à disposition des infrastructures sportives** (salles de sport, piscines...).

## Contactez les Maisons Sport-Santé

La liste des Maisons Sport-Santé bretonnes habilitées et leurs contacts sont disponibles sur le site internet de l'ARS Bretagne, en scannant ce QR Code :

